

Etat des crédits pédagogiques destinés à l'enseignement obligatoire de la Natation en Education Physique et Sportive

Un nombre important d'enseignants d'EPS du Val d'Oise nous ont contactés concernant les crédits-Natation en baisse et largement insuffisants pour assurer cet enseignement obligatoire. Nous avons déjà alerté officiellement les élus du Conseil Général en charge de l'éducation (M.SEBAOUN puis Mme CAVECCHI) sur ces difficultés budgétaires vécues au quotidien par les enseignants d'EPS (d'abord lors du CDEN du 8 novembre 2010, puis en audience le 20 juin 2011).

Nous avons effectivement été alertés à de nombreuses reprises par les enseignants d'E.P.S du Val d'Oise au sujet de leurs difficultés actuelles et de leurs impossibilités futures à remplir leurs missions liées aux exigences des programmes nationaux de l'E.P.S et du socle commun de compétences et de connaissances.

En effet, avec le budget insuffisant alloué en 2011 (voté en 2010), incluant 2 euros par élève dans les crédits pédagogiques globalisés, l'enseignement de la natation et l'acquisition du savoir nager ne semblent plus envisageables pour une partie croissante des collégiens du Val d'Oise.

Ceci s'explique selon nous par 2 raisons majeures : des **moyens insuffisants** **ET** une **répartition inéquitable**.

Nous avons commencé une enquête auprès des collèges pour dresser un état des lieux au plus proche des réalités et des besoins du terrain.

Nous vous en livrons ci-dessous quelques résultats, portant sur le dépouillement des 66 premières réponses de collèges du Val d'Oise.

1) Des coûts importants et des moyens insuffisants:

❖ Le transport vers la piscine :

- Sur les 66 premières réponses d'établissements déjà dépouillées: 48,3% payent des transports tandis que 51,7% y vont à pied ou sont pris en charge totalement par la mairie.

- **Le coût moyen du transport pour une année scolaire (le plus souvent pour n'assurer qu'un seul cycle) s'élève à 3062,47 euros** (alors même que tous les élèves n'y ont pas un accès égal).

→ En rapportant ce coût au nombre d'élèves de ces établissements assumant des frais de transport, **cela fait un coût élève de 6,13euros, UNIQUEMENT POUR LES TRANSPORTS.**

❖ Les entrées, les vacances, les lignes d'eau:

Sur les 66 premières réponses d'établissements déjà dépouillées: 88,9 % payent des frais d'entrée/location de lignes tandis que 11,1% n'en règlent pas.

- **Le coût moyen des entrées/location de lignes d'eau pour une année scolaire (toujours le plus souvent pour n'assurer qu'un seul cycle) s'élève à 1434 euros** (alors que tous les élèves n'y vont pas...).

→ En rapportant ce coût au nombre d'élèves de ces établissements assumant des frais d'entrée, **cela fait un coût élève de 2,72euros, UNIQUEMENT POUR LES ENTREES/LOCATIONS DE LIGNES....**

❖ Le coût total de l'enseignement de la natation pour un établissement:

- Sur les 66 premières réponses d'établissements déjà dépouillées: plus de 9 établissements sur 10 ont des coûts totaux supérieurs aux 2^e/élèves (92,7%).

- Seuls 5 collèges ont des coûts égaux ou inférieurs : J.Monod (Beaumont), M.Pagnol (Plessis Bouchard), Schweitzer (Soisy/Montmorency), H.Matisse (Garges lès Gonesses) et Duhamel (Herblay). Aucun de ces collèges ne paie de frais de transport...

- Le coût total moyen pour les **établissements payant le transport ET les entrées (28 collèges)** s'élève à **3310 euros** (alors que tous leurs élèves n'y ont pas accès...). Rapporté à leur nombre d'élèves, cela fait un **coût élève moyen de 6,52euros**.

❖ Des conséquences néfastes sur l'enseignement obligatoire:

Sur les 66 premières réponses dépouillées: 57,5% n'ont proposé en 2010-11 qu'un cycle pour tous les élèves (48 collèges); **27,3% n'ont même pas pu proposer au moins un cycle pour tous les élèves de 6^{ème} (18 collèges)**; seuls 15,2% programment 2 cycles pour tous les élèves (10 collèges).

→ **Sur 10 établissements, seul 1,5 peut respecter les programmes nationaux** en vigueur.

→ Près de 6 sur 10 ne proposent qu'un cycle (hors programme nationaux) et 2,7 sur 10 n'en proposent aucun (hors programme nationaux et hors socle commun).

→ Avec la suppression des subventions spécifiques à la natation pour l'année 2011-12, 20% des collèges soit 1 sur 5 prévoient déjà une dégradation du service public de cet enseignement.

2) Une répartition inéquitable:

- Donner la même somme à tous les collèges n'est pas approprié car certains ont des frais de transport et/ou de location tandis que d'autres n'en ont pas. De plus, cette somme est intégrée aux crédits pédagogiques, ce qui a pour conséquence, dans la mesure où la somme allouée est largement insuffisante, de mettre en concurrence l'enseignement de la natation avec les crédits pédagogiques nécessaires à l'enseignement des autres Apsa des programmes d'E.P.S.

MANDATS du SNEP Val d'Oise:

Nous proposons deux solutions :

1) Un paiement sur factures, à l'image de ce qui est fait dans le département de l'ESSONNE.

2) Une subvention adaptée aux contextes locaux avec une répartition plus pertinente basée sur la réalité des frais assumés par les collèges.

Dans la continuité de notre travail effectué depuis plus de 5 ans pour aboutir à plus d'équité sur ce dossier, nous restons à votre disposition pour avancer et réfléchir ensemble à des alternatives efficaces.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir Mme l'Inspectrice Pédagogique Régionale E.P.S notre attachement profond au service de l'éducation.

Pour le SNEP Val d'Oise
Thomas COURCOUX et Sami HAMROUNI

